

ATOUT FRANCE
Accord cadre portant sur des prestations de conseils et d'achats publicitaires
ACTE D'ENGAGEMENT

ATOUT FRANCE



**ACCORD CADRE PORTANT SUR DES PRESTATIONS
DE CONSEILS ET D'ACHATS PUBLICITAIRES**

LOT n° 2

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E)**

A	GENERALITES
----------	--------------------

Objet du marché :

Le présent marché porte sur **des prestations de conseils et d'achats d'espaces publicitaires** de ATOUT France et plus précisément des campagnes pluri-media avec une approche plurimedia où la presse, la TV, la radio, le digital, le cinéma, l'événementiel ou l'affichage, peuvent être activés simultanément ou de façon concomitante

Le titulaire sera chargé d'une mission de conseil en stratégie media et en media planning ainsi que de l'achat d'espaces publicitaires pour ATOUT FRANCE (France et Monde) et pour ses partenaires.

Pour ce faire, le titulaire devra soit être présent en propre ou via un réseau d'agences indépendantes sur chaque marché où ATOUT FRANCE est implanté, soit proposer une solution centralisée (Hub...) permettant une vision globale des achats media réalisés dans chaque pays.

Une coordination d'ensemble, quotidienne et en temps réel sur les campagnes France et international devra être proposée.

Etant entendu qu'un bureau de ATOUT FRANCE peut avoir une zone d'intervention plus étendue.

Les caractéristiques des prestations attendues sont plus précisément détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le marché est un marché à bons de commande. Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins selon des modalités précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Date de parution de l'avis de marché au JOUE : le 24/08/2017

Comptable assignataire des paiements:

Les demandes de paiement seront adressées à chacun des bureaux de ATOUT FRANCE dont émane le bon de commande.

B	ENGAGEMENT DU TITULAIRE (à remplir par le candidat se présentant seul)
----------	---

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné (nom, prénoms) : **(à préciser)**

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

- Adresse du siège social : **(à préciser)**

- N° de SIRET : **(à préciser)**

- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

- Téléphone : **(à préciser)**

- Télécopieur : **(à préciser)**

- Adresse mail : **(à**

préciser)

(1) Barrer la mention inutile.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de ma mise en régie à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics .

Déclare sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant, à l'article 1 du CCAP et dans le CCTP, dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (RC).

A noter que par sa signature, le candidat adhère au contenu de l'ensemble des documents contractuels listés au CCAP en cas d'attribution.

C	ENGAGEMENT DU GROUPEMENT TITULAIRE (à remplir par les contractants du groupement momentané d'entreprises)
---	--

ARTICLE 1 : CONTRACTANTS

Nous soussignés,

* Monsieur **(à préciser)** agissant en qualité de **(à préciser)**

- au nom et pour le compte de **(à préciser)**
- au capital de : **(à préciser)**
- ayant son siège social à : **(à préciser)**
- téléphone : **(à préciser)**
- N° Siret : **(à préciser)**
- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

* Monsieur **(à préciser)** agissant en qualité de **(à préciser)**

- au nom et pour le compte de **(à préciser)**
- au capital de : **(à préciser)**
- ayant son siège social à : **(à préciser)**
- téléphone : **(à préciser)**

- N° Siret : **(à préciser)**

- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

* Monsieur **(à préciser)** agissant en qualité de **(à préciser)**

- au nom et pour le compte de **(à préciser)**
- au capital de : **(à préciser)**
- ayant son siège social à : **(à préciser)**
- téléphone : **(à préciser)**
- N° Siret : **(à préciser)**
- Code NAF (anciennement code APE) : **(à préciser)**

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de notre mise en régie à nos torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle nous intervenons, que nous ne tombons pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner prévue aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 48 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Déclarons sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant, à l'article 1 du CCAP et dans le CCTP, dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée nous lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation (RC).

A noter que par sa signature, le candidat adhère au contenu de l'ensemble des documents contractuels listés au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en cas d'attribution.

L'entreprise (**à préciser**) est le mandataire des entrepreneurs du groupement solidaire.

ARTICLE 2 : PRIX

Le mois d'établissement des prix est le mois de septembre 2017 dit mois m0.

Les prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée d'exécution du marché.

La décomposition de ces prix figure en annexes 2 et 3 du présent acte d'engagement.

ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE

Directives pour la rédaction de cette clause :

- cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE).
- le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.
- le candidat est invité, le cas échéant, à préciser la part sous-traitée relative à son marché.

a) Je n'envisage pas de sous-traiter pour le moment.

b) Cas d'une entreprise unique : l'annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d'un groupement d'entreprises : l'annexe 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L'annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de **(à préciser)** EURO T.V.A. incluse.

c) - En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant au pouvoir adjudicateur; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION (TVA INCLUSE)
(à préciser)	(à préciser)
TOTAL en EUROS	(à préciser)

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT - CESSIION DE CREANCE

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement est ainsi de **(en lettres et en chiffres : montant forfaitaire du marché, diminué de la sous-traitance envisagée) :**

Montant en Euros : **(à préciser)**

Conformément aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès l'agent comptable de ATOUT FRANCE.

ARTICLE 5 : DUREE - DELAIS

La durée du marché est de un (1) an à compter du 1^{er} novembre 2017.

Les délais d'exécution de chaque prestation seront fixés par le bon de commande correspondant.

Le marché est reconductible deux (2) fois pour une période de un (1) an, soit une durée maximale de trois (3) ans. Le titulaire du marché ne peut refuser la reconduction dès lors que ATOUT FRANCE lui notifie une telle demande au moins trois (3) mois avant la fin normale du marché.

En cas de non renouvellement, le titulaire ne pourra prétendre à indemnisation.

En cas de renouvellement, les prix seront ceux indiqués à l'acte d'engagement et dans le bordereau des prix.

ARTICLE 6 : PAIEMENTS

ATOOUT FRANCE se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Mandataire :

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/ code guichet : /-**(à préciser)**-/ Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Co-traitant 1 :

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.
- à l'établissement bancaire suivant : **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte : **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**-/ code guichet : /-**(à préciser)**-/ Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Co-traitant 2 :

- du compte ouvert au nom de: **(à préciser)**.

- à l'établissement bancaire suivant :. **(à préciser)**
- de l'agence : **(à préciser)**
- sous le numéro de compte :.. **(à préciser)**.
- code établissement : /-**(à préciser)**--/ code guichet : /-**(à préciser)**-/ Clé RIB/RIP : **(à préciser)**
- IBAN (Identifiant international de compte) : **(à préciser)**
- BIC (Identifiant international de l'établissement) : **(à préciser)**

Toutefois, ATOUT FRANCE se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Avance :

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 3.5 du CCAP.

JE (NOUS) NE REFUSE (REFUSONS) PAS de percevoir l'avance prévue à l'article 3.5 du CCAP.

(rayer la mention inutile).

Fait en un seul original

A **(préciser le lieu)**, le **(préciser la date)**

Le titulaire

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

Le présent acte d'engagement comporte les quatre annexes énumérées ci-après :

- Annexe n° 1 : demande d'acceptation des sous-traitants ;
- Annexe n° 2 : bordereau des prix ;
- Annexe n° 3 : CV et profils des intervenants.

Visa de l'instance de contrôle

(à préciser)

Le **(préciser la date)**

Le pouvoir adjudicateur

(à préciser)

Le **(préciser la date)**

E	NOTIFICATION
----------	---------------------

Reçu à titre de notification du marché une copie certifiée conforme à l'original.

A *(préciser le lieu)*, le *(préciser la date)*

Signature du titulaire.

ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD CADRE PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS ET D'ACHATS PUBLICITAIRES – LOT 2

DEMANDE D'ACCEPTATION DU OU DES SOUS-TRAITANTS ET
D'AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU OU
DES CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché porte sur **des prestations de conseils et d'achats d'espaces publicitaires** de ATOUT France et plus précisément des campagnes plurimedia avec une approche pluri-media où la presse, la TV, la radio, le digital, le cinéma, l'événementiel ou l'affichage, peuvent être activés simultanément ou de façon concomitante

Le titulaire sera chargé d'une mission de conseil en stratégie media et en media planning ainsi que de l'achat d'espaces publicitaires pour ATOUT FRANCE (France et Monde) et pour ses partenaires.

Pour ce faire, le titulaire devra soit être présent en propre ou via un réseau d'agences indépendantes sur chaque marché où ATOUT FRANCE est implanté, soit proposer une solution centralisée (Hub...) permettant une vision globale des achats media réalisés dans chaque pays.

Une coordination d'ensemble, quotidienne et en temps réel sur les campagnes France et international devra être proposée.

Etant entendu qu'un bureau de ATOUT FRANCE peut avoir une zone d'intervention plus étendue. (cf. liste des bureaux de ATOUT FRANCE en annexe A du cahier des clauses techniques particulières). Cette liste est donnée à titre indicatif.

Le prestataire accepte d'ores et déjà que ATOUT FRANCE se réserve la possibilité de solliciter et/ou de travailler avec des agences d'achat d'espaces locales, sur certains marchés ou de mettre en place avec le prestataire d'autres conditions telles que prévues dans le cadre des présentes en fonction des caractéristiques propres à certains marchés. Un avenant sera alors conclu entre les parties. Toutefois, en aucun cas, ces modifications ne pourront substantiellement modifier des conditions initiales de la mise en concurrence.

Le choix du prestataire de la présente consultation n'est donc pas exclusif et Atout France se réserve le droit de transiter par d'autres prestataires localement en fonction des demandes ou des particularités locales.

Les caractéristiques du marché sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

A. Identifiant

ATOUT FRANCE
79/81 rue de Clichy
75009 PARIS
Tél : 01.42.96.70.00

Ordonnateur : ATOUT FRANCE

Comptable assignataire : ATOUT FRANCE – Direction financière – 79/81 rue de Clichy – 75 009 PARIS.

Nom ou dénomination et adresse du titulaire : **(à préciser)**

B. Prestations sous-traitées

Nature : **(à préciser)**

Montant en EUROS H.T. et T.T.C.: **(à préciser)**

C. Sous-traitant

Nom, prénom ou dénomination : **(à préciser)**

Forme juridique : **(à préciser)**

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers : **(à préciser)**

Adresse : **(à préciser)**

Téléphone : **(à préciser)**

Le sous-traitant :

a droit au paiement direct

n'a pas droit au paiement direct

Le présent acte spécial :

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement ;

est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : **(à préciser)**

D. Conditions de paiement et modalités de règlement

■ Compte à créditer (intitulé, numéro, etc.) : **(à préciser)**

■ Avance

le marché ne prévoyant pas d'avance, il n'en sera versé ni au titulaire, ni au sous-traitant

le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance; il lui sera versé à ce titre une somme de : **(à préciser)** Euros, (maximum : **préciser le pourcentage** % du montant prévisionnel des prestations sous-traitées pendant les 12 premiers mois de leur exécution) ; le montant de l'avance à payer au titulaire sera réduit à due proportion ;

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier d'une avance.

Moment de versement

Idem marché du titulaire.

Moment de remboursement

Idem marché du titulaire.

■ Autres paiements

Les conditions de paiement et de règlement sont stipulées dans le Cahier des Clauses Particulières.

■ Pénalités

1. le sous-traité prévoit : des pénalités de retard des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être du par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

2. le sous-traité prévoit : des pénalités de retard des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante : **(à préciser)**

■ Modalités de variation des prix **(à préciser)**

■ Date ou mois d'établissement des prix **(à préciser)**

■ Mode de règlement **(à préciser)**

virement

(Préciser les délais de paiement ainsi que le taux d'intérêt moratoire prévu – taux principal de refinancement de la BCE majoré de huit points).

E. Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics

Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

F. Exemple unique du titulaire

Le titulaire a établi "qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous traitant en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique.

□ Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

Si aucune de ces trois conditions n'est remplie la sous-traitance est impossible.

G. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent imprimé.

Le pouvoir adjudicateur ou le représentant de la collectivité publique ou de l'établissement compétent pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A (**à préciser**) , le (**à préciser**)

A (**à préciser**) , le (**à préciser**)

Le candidat ou le titulaire

Le pouvoir adjudicateur

A (**à préciser**) , le (**à préciser**)

Le sous-traitant

H. Notification de l'acte spécial au titulaire

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A (**date à préciser**) , le (**lieu à préciser**)

ANNEXE N° 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD CADRE PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS ET D'ACHATS PUBLICITAIRES - LOT 2

BORDEREAU DES PRIX (LOT 2)

Les rubriques listées ci-dessous devront être précisées dans l'offre (les prix sont Hors Taxes et en euros).

Le candidat est invité à ajouter des postes de prix supplémentaires s'il le souhaite notamment le candidat doit préciser si il existe des distinctions par pays, par palier de prix, poids de fichier...etc.

	2018	2019	2020
Honoraires Campagnes offline (TV, radio, cinéma, presse, OOH...)	%	%	%
Honoraires Campagne digitale Campagne de notoriété / image (branding, display, programmation, achats de mots clés, vidéos)	% ou temps passé par jour en €	% ou temps passé par jour en €	% ou temps passé par jour en €
Honoraires Campagne digitale Campagne à la performance (social, programmation, achat de mot clefs, affiliation, achat au rendement, display à la performance, enchères en temps réel)	% ou temps passé par jour en €	%-ou temps passé par jour en €	% ou temps passé par jour en €
Honoraires Campagne digitale Campagne sociale (pousser des contenus sponsorisés, influenceurs)	% ou temps passé par jour en €	% ou temps passé par jour en €	% ou temps passé par jour en €
Frais de Trafficking Internet	€	€	€
Frais Tracking Internet	€	€	€
	€	€	€
	€	€	€

ANNEXE N° 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

**ACCORD CADRE PORTANT SUR DES PRESTATIONS
DE CONSEILS ET D'ACHATS PUBLICITAIRES - LOT 2**

CV ET PROFILS DES INTERVENANTS